

CONVOCAATION AUX EXAMENS

SESSION 2

Du 10 au 30 juin 2025

La session des examens de la session 2 de l'année universitaire 2024/2025 se déroulera du mardi 10 juin au lundi 30 juin 2025.

L'appel aura lieu une demi-heure avant le début des épreuves dans les salles.

Les candidats ne seront admis que sur présentation de leur carte d'étudiant.

L'accès aux salles d'examen sera interdit à tout candidat qui se présentera après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard (note ministérielle n° 85-065 du 18/02/85).

Toute fraude ou tentative de fraude est passible du conseil de discipline.

En cas de chevauchement,

- Prévenir obligatoirement et d'urgence la scolarité, aux heures d'ouverture du service, de 8h30 à 17h00 :
AU PLUS TARD LE 23 MAI 2025. 17h00.
- **AUCUNE DEMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE AU-DELA DE CETTE DATE.**
- **Attention** : conformément à la note relative à la modification de la réglementation du statut AJAC (Ajourné Autorisé à Continuer), la compatibilité des calendriers d'examen de l'année en dette et de l'année supérieure n'est plus garantie. Les chevauchements dus au statut AJAC ne seront donc pas traités. Vous devez privilégier l'année en dette.